

MARQUES D'IDENTIFICATION DES NAVIRES DE PLAISANCE EN MER

(Navires à moteur, Navires à voile)

TYPE de NAVIRE	LONGUEUR du NAVIRE	QUELLE MARQUE ? et Où ?	MARQUE EXTÉRIEURE	MARQUE INTÉRIEURE						
Navire à <u>moteur</u> :	Moins de 7 mètres	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque (ou de la superstructure)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>4 cm</td> </tr> <tr> <td>Largeur :</td> <td>1,5 cm</td> </tr> <tr> <td>Épaisseur :</td> <td>0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	4 cm	Largeur :	1,5 cm	Épaisseur :	0,5 cm	Elle concerne tous navires, sauf les Véhicules Nautiques à Moteur (exemples: Scooters de mer, « Jet-Ski », etc...) Cette marque est constituée par le n° d'immatriculation du navire. - Elle doit être visible à l'intérieur, à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit. - Elle est de dimension libre sans être inférieure aux dimensions suivantes : Hauteur : 1 cm Épaisseur : 0,1 cm
Hauteur :	4 cm									
Largeur :	1,5 cm									
Épaisseur :	0,5 cm									
	Entre 7 et 12 mètres	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque (ou de la superstructure)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>7 cm</td> </tr> <tr> <td>Largeur :</td> <td>3 cm</td> </tr> <tr> <td>Épaisseur :</td> <td>0,8 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	7 cm	Largeur :	3 cm	Épaisseur :	0,8 cm	
Hauteur :	7 cm									
Largeur :	3 cm									
Épaisseur :	0,8 cm									
	Plus de 12 mètres	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque (ou de la superstructure)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>12 cm</td> </tr> <tr> <td>Largeur :</td> <td>5 cm</td> </tr> <tr> <td>Épaisseur :</td> <td>1,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	12 cm	Largeur :	5 cm	Épaisseur :	1,5 cm	
Hauteur :	12 cm									
Largeur :	5 cm									
Épaisseur :	1,5 cm									
Navire à <u>voile</u> :	Moins de 7 mètres	Nom du navire et le nom (ou les initiales) du service d'immatriculation à la poupe	<p style="text-align: center;">Mais pas d'obligation de marques extérieures pour les voiliers de cette tranche de longueur</p>	- Elle est obligatoire depuis le 01.06.2009 pour tous navires immatriculés pour la 1ère fois. - Mais à partir du 1er Janvier 2012 elle sera OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NAVIRES , quelque soit le type du navire et quelque soit la date de son immatriculation.						
	Entre 7 et 12 mètres	Nom du navire et le nom (ou les initiales) du service d'immatriculation à la poupe	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>4 cm</td> </tr> <tr> <td>Largeur :</td> <td>1,5 cm</td> </tr> <tr> <td>Épaisseur :</td> <td>0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	4 cm	Largeur :	1,5 cm	Épaisseur :	0,5 cm	- Cette marque permet de mieux identifier les navires notamment en cas de recherche et de sauvetage. En donnant cette marque par VHF aux secours, un navigateur en difficulté pourra ainsi être aisément identifié.
Hauteur :	4 cm									
Largeur :	1,5 cm									
Épaisseur :	0,5 cm									
	Plus de 12 mètres	Nom du navire et le nom (ou les initiales) du service d'immatriculation à la poupe	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>7 cm</td> </tr> <tr> <td>Largeur :</td> <td>3 cm</td> </tr> <tr> <td>Épaisseur :</td> <td>0,8 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	7 cm	Largeur :	3 cm	Épaisseur :	0,8 cm	
Hauteur :	7 cm									
Largeur :	3 cm									
Épaisseur :	0,8 cm									

MARQUES D'IDENTIFICATION DES NAVIRES DE PLAISANCE EN MER (suite)

(Embarcations propulsées par l'énergie humaine, Annexes, Véhicules Nautiques à Moteur)

TYPE de NAVIRE	LONGUEUR du NAVIRE	QUELLE MARQUE ? et Où ?	MARQUE EXTÉRIEURE	MARQUE INTÉRIEURE						
<u>Embarcation propulsée par l'énergie humaine :</u> (exemples: Kayaks, canoës, etc...)	Toutes (NOTA: Les kayaks ou canoës de moins de 4 mètres ne peuvent être immatriculés et sont donc limités uniquement à une navigation dans la bande des 300 mètres du rivage)	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque Mais ces marques ne sont pas obligatoires pour ce type de navire. (Si choix volontaire des marques voir dimensions colonne de droite)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Hauteur :</td> <td style="padding: 2px;">Largeur :</td> <td style="padding: 2px;">Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px; text-align: center;">4 cm</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	Elle concerne tous navires, sauf les Véhicules Nautiques à Moteur (exemples: Scooters de mer, « Jet-Ski », etc...) Cette marque est constituée par le n° d'immatriculation du navire. - Elle doit être visible à l'intérieur, à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit. - Elle est de dimension libre sans être inférieure aux dimensions suivantes : Hauteur : 1 cm Épaisseur : 0,1 cm - Elle est obligatoire depuis le 01.06.2009 pour tous navires immatriculés pour la 1ère fois. - Mais à partir du 1er Janvier 2012 elle sera OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NAVIRES, quelque soit le type du navire et quelque soit la date de son immatriculation. - Cette marque permet de mieux identifier les navires notamment en cas de recherche et de sauvetage. En donnant cette marque par VHF aux secours, un navigateur en difficulté pourra ainsi être aisément identifié.
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								
<u>Annexe :</u>	Seules les embarcations de moins de 2,50 mètres peuvent être considérées comme annexes	Les mêmes marques que son navire porteur précédées des 3 lettres AXE	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Hauteur :</td> <td style="padding: 2px;">Largeur :</td> <td style="padding: 2px;">Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px; text-align: center;">4 cm</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								
<u>Véhicules Nautiques à Moteur (V.N.M.) :</u> (exemples : Scooter de mer, "Jet-ski" ...)	Toutes	Numéro d'immatriculation visible en navigation sur les 2 côtés de la coque	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Hauteur :</td> <td style="padding: 2px;">Largeur :</td> <td style="padding: 2px;">Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px; text-align: center;">4 cm</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								

Exemple de marquage sur fond clair : **AJ B52181**

Exemple de marquage sur fond foncé : **DZ 292722**

Textes de référence:

- Décret n°2009-393 du 8 avril 2009 fixant les marques d'identification des navires de plaisance en mer. (Journal Officiel du 10.04.2009)
- Arrêté du 8 avril 2009 relatif aux marques d'identification des navires de plaisance en mer. (Journal Officiel du 10.04.2009)